



Petites constructions bois domicile

Par **Annisa**, le **24/08/2016** à **15:29**

Bonjour,rrnrnJ'ai le projet de construire pour domicile principal une petite maison en bois sur l'île de La Réunion avec comme objectif d'éviter tout permis de construire et impôts fonciers. Je résiderai à l'année à ce domicile.rnrnPourriez-vous m'indiquer s'il vous plait la construction disposant du meilleur régime juridique répondant à ces objectifs (20m2 ou 35m2 en fonction de la possible qualification en HLL?) et la possibilité ou non d'une construction sur un terrain non constructible. rnrnA terme, j'aimerais construire sur ce même terrain d'autres petites construction de bois comme autant de pièces distinctes accessibles par l'extérieur (une construction chambre d'enfants, une construction salle de bain, une construction atelier d'artiste, etc.). Quelle devra-t-elle la surface maximale de chacune de ces pièces distinctes? La surface totale de ces nouvelles petites constructions seront-elles prises en compte pour le calcul des impôts fonciers? L'une de ces constructions pourra-t-elle servir à des fins professionnelles (cabinet de sophrologie)?rnrnJe vous remercie par avance pour toute réponse que vous pourrez apporter et vous souhaite une agréable journée.rnBien cordialement,rnAIG

Par **amajuris**, le **24/08/2016** à **18:31**

bonjour,rnil faut que votre terrain soit constructible et il vous de toute façon faudra un permis de construire s'agissant de construction nouvelle.rnvous ne pouvez pas implanter des hll n'importe où.rnil faut que ce soit un terrain de camping classé "aire naturelle".rnpour savoir si votre projet est réalisable, vous devez contacter le service d'urbanisme de la commune.rnsalutations

Par **Annisa**, le **30/08/2016** à **11:03**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse. Belle journée. AIG